



**EXFO INC.**  
**(“EXFO”)**

**PROPOSITIONS D’ACTIONNAIRES – CANDIDATS AU POSTE  
D’ADMINISTRATEUR**

---

Le conseil d’administration a adopté et mis en place une charte du comité des ressources humaines qui intègre la charte du comité de rémunération et la charte du comité des candidatures et de la gouvernance. Le comité des ressources humaines est responsable de la nomination, de l’évaluation et de la rémunération des administrateurs et dirigeants. Il doit aussi s’assurer qu’un processus soit recommandé afin d’évaluer le rendement du conseil d’administration dans son ensemble, du président du conseil d’administration et des présidents des comités, ainsi que de l’apport de chaque administrateur, et veiller à la mise en œuvre de ce processus. De plus, le comité des ressources humaines est responsable de faire des recommandations sur les compétences, habilités et qualités personnelles exigées au sein du conseil d’administration afin de créer de la valeur ajoutée, en tenant compte des possibilités et des risques auxquels EXFO est exposée et, par la suite, de trouver ces personnes et de les recommander au conseil d’administration.

Pour des informations complètes sur les responsabilités du comité des ressources humaines, voir la Charte du comité des ressources humaines.

En janvier 2013, suivant la publication par l’organisme *Institutional Shareholder Services* de la mise à jour 2013 de sa politique canadienne sur la gouvernance d’entreprise, et conformément à ses efforts continus pour maintenir les plus hauts standards de gouvernance, EXFO a modifié sa charte du comité des ressources humaines afin d’y inclure la responsabilité du comité des ressources humaines de recevoir et d’évaluer les propositions de candidatures au poste d’administrateur provenant d’actionnaires.

Ainsi, nous invitons tout actionnaire qui souhaite soumettre une proposition de candidats au poste d’administrateur à faire part de cette suggestion par courriel au président du comité des ressources humaines à [PresidentComiteRH@exfo.com](mailto:PresidentComiteRH@exfo.com); une copie de votre message sera également envoyée au chef des affaires juridiques et secrétaire d’entreprise d’EXFO.

Vos suggestions doivent inclure les renseignements suivants :

- Votre nom
- Classe des actions que vous détenez
- Vos coordonnées (courriel et/ou adresse postale)
- Le nom du candidat proposé
- Coordonnées du candidat
- Description des qualifications du candidat proposé

Vous êtes également invité à fournir tout autre document qui pourrait être utile au comité des ressources humaines, notamment le curriculum vitae du candidat proposé.